

# ASSISES DE LA MOBILITE FNE MIDI-PYRENEES 13 juin 2013

MAIRIE DE  **TOULOUSE**  
[www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr)

toulouse  
**métropole**  
COMMUNAUTE URBAINE

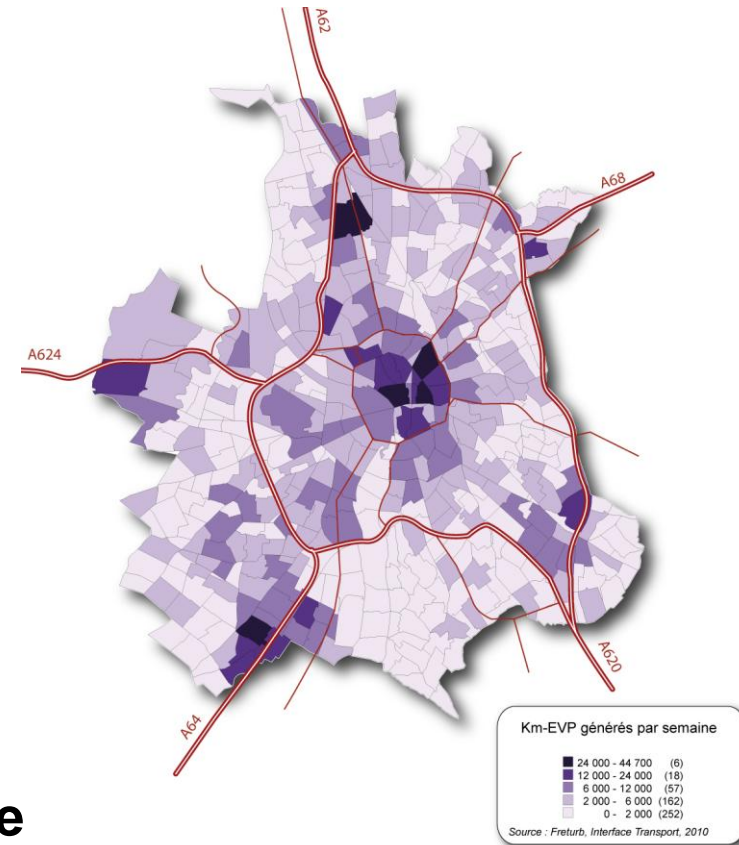
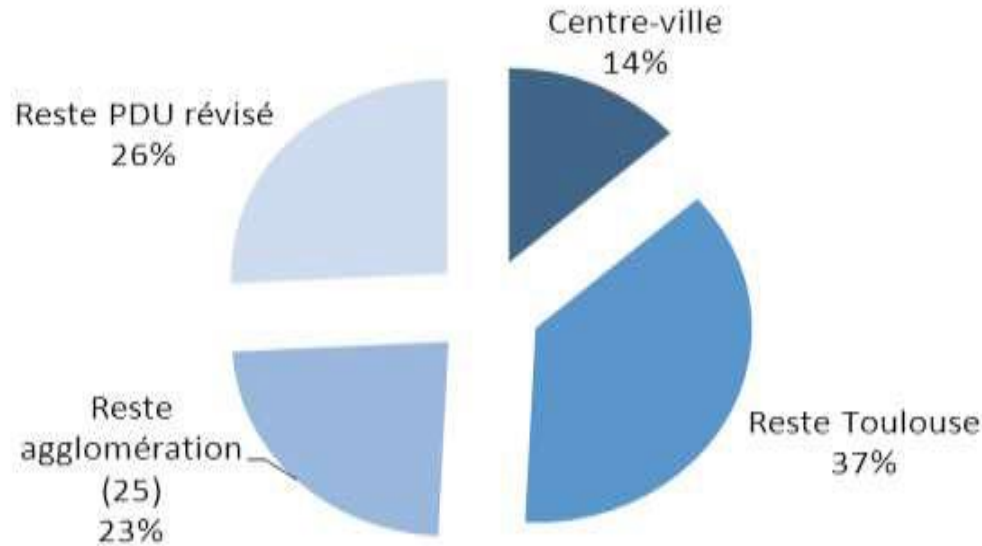


# CONTEXTE TOULOUSE CONTRAINTE SPATIALE

## Près de 790 000 km EVP générés par l'activité marchandises

Répartition des Km EVP sur Toulouse  
(par zone fine de l'EMD)

### Répartition des mouvements marchandises



## 12 000 livraisons par jour en centre-ville

# CONTEXTE TOULOUSE

## CONTRAINTES D'APPROVISIONNEMENT

- ❑ Les plates-formes qui livrent le centre-ville sont de plus en plus éloignées :

	Nombre de Répondants	Pourcentage
0 à 5 km	0	0%
5 à 10 km	4	31%
10 à 20 km	5	38%
plus de 20 km	4	31%
Total	13	100,00%

- ❑ Les transporteurs sont majoritairement situés au nord de l'agglomération toulousaine sur un axe Toulouse – Saint-Jory – Montauban
- ❑ Ils tendent à se concentrer sur l'axe Nord-Ouest de l'agglomération.

Localisation des entreprises du transport de marchandises de plus de 10 salariés (PDU 2006)

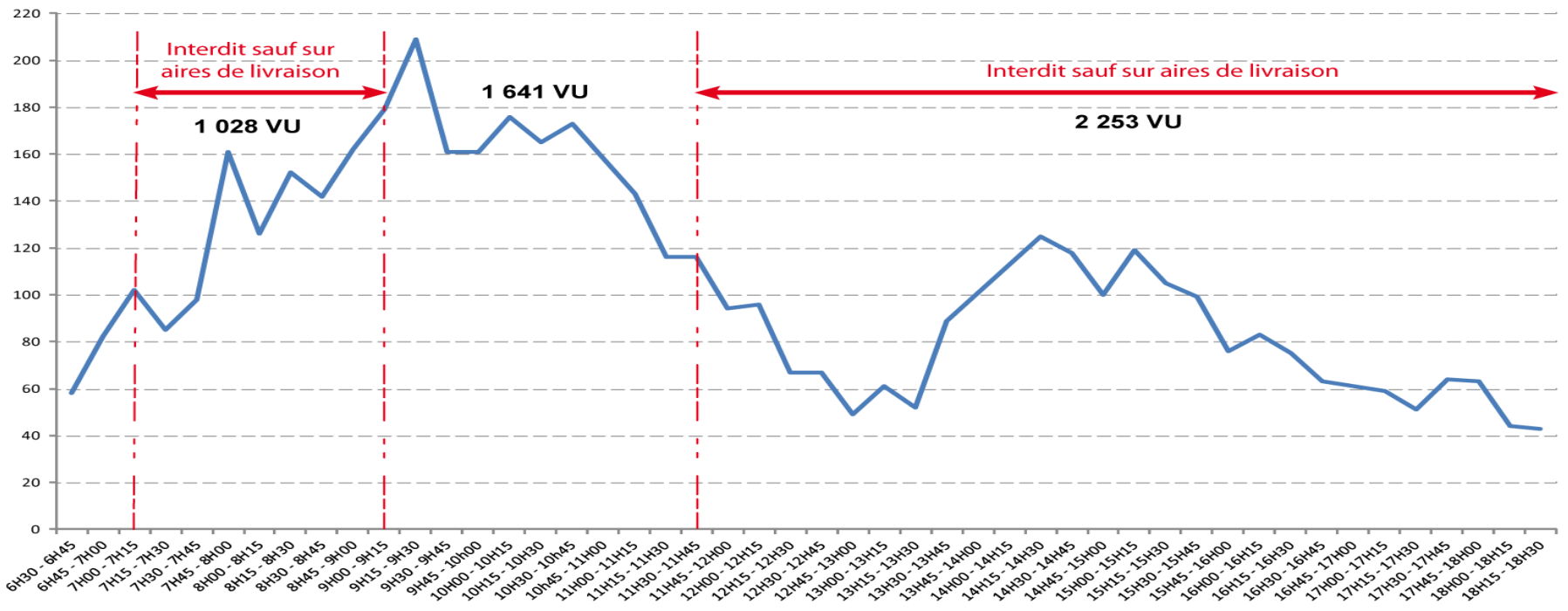


Source : INSEE, fichier SIRENE 2006

# CONTEXTE TOULOUSE CONTRAINTES HORAIRES

## 5 000 véhicules utilitaires entrent chaque jour dans l'hyper-centre de Toulouse

profils horaires des véhicules utilitaires entrant dans le centre-ville



# LA POLITIQUE DE LIVRAISONS DE MARCHANDISES EN VILLE

## ❑ **Intégration au PDU de quatre fiches action :**

- Créer des sites de redistribution de marchandises
- Etendre la charte de livraisons au périmètre du PDU
- Mettre en place un atelier de marchandises
- Adapter des itinéraires dédiés aux marchandises

## ❑ **Rédaction de six fiches action pour le plan climat énergie:**

- Actualiser puis élargir la charte de livraisons
- Réaliser un plan de déplacements marchandises
- Optimiser la livraison des derniers kilomètres par le groupage
- Intégrer l'enjeu logistique dans l'aménagement urbain
- Développer l'intermodalité fer route

# LA POLITIQUE DE LIVRAISONS DE MARCHANDISES EN VILLE

- ❑ **Comités de suivi et comités techniques :**  
Permettent pour les élus, les professionnels et les commerçants, le suivi des travaux.
- ❑ **Ateliers de travail (fiche action PDU 34) :**  
- Pour mener les études prospectives, développer la mutualisation, inciter aux innovations, favoriser les échanges entre expressistes, messagers, promoteurs des livraisons non motorisées et électriques.
- ❑ **Enquêtes et études (centre-ville, plateforme Raynal...)**
- ❑ **Intégration de la logistique dans les projets urbains**

# LES CHAMPS D'ACTION POUR L'OPTIMISATION DES LIVRAISONS

# CHARTRE LIVRAISONS 2012

## LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- Mettre en œuvre la réglementation.
- Etablir les modalités d'attribution des « ayant droit ».
- Etablir la stratégie de contrôle sanction.
- Mettre en œuvre un disque européen spécifique.
- Elaborer un plan de déplacements des marchandises.
- Mettre en place des mesures incitatives (aide à l'achat des véhicules électriques).
- Rechercher les moyens d'intégrer la logistique urbaine dans les documents d'urbanisme.
- Créer des espaces logistiques contrôlés.



E.L.C. (Espace Logistique Contrôlé) du Capitole



# CHARTRE LIVRAISONS 2012

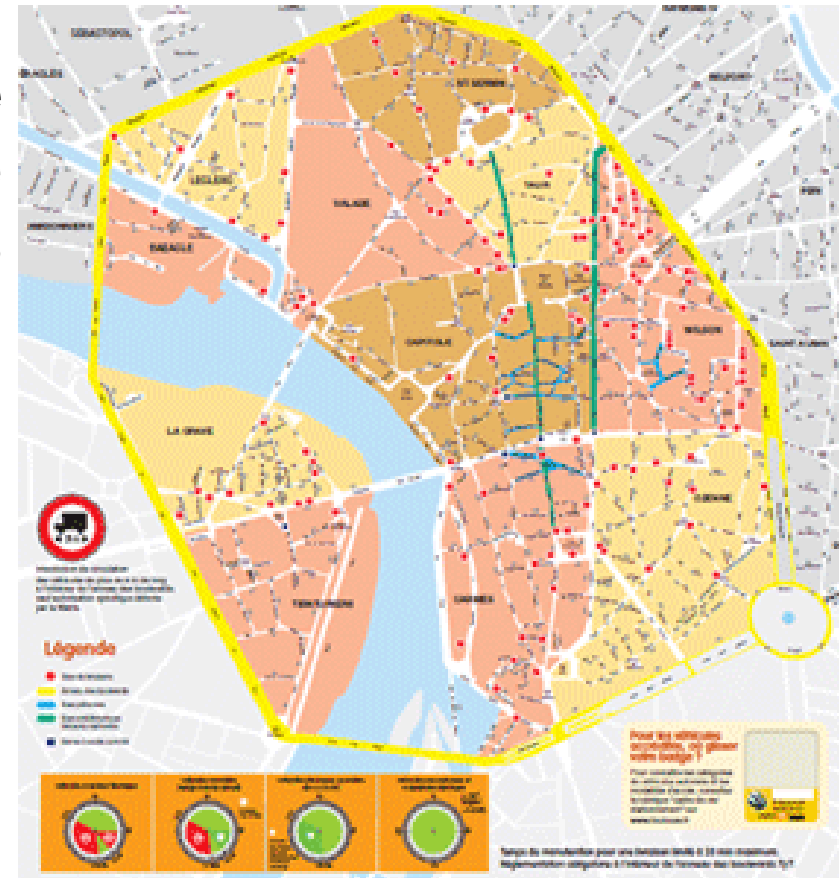
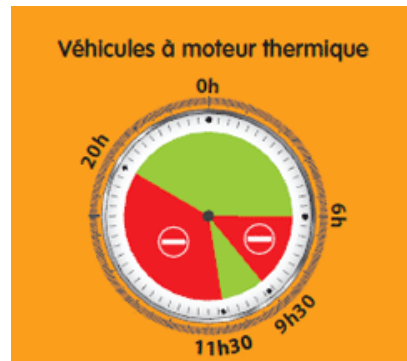
## LA REGLEMENTATION

REGLEMENTATION LIVRAISONS A L'INTERIEUR DE L'ANNEAU DES BOULEVARDS 7 J / 7 J					
LIVRAISONS PAR VEHICULES DE LONGUEUR INFERIEURE A 9M SAUF AUTORISATIONS SPECIFIQUES					
	(1) 0h00– 6h00	(2) 6h–9h30	(3) 9h30–11h30	(4) 11h30–20h00	(5) 20h00-24h00
Véhicules de livraison à moteur thermique	AUTORISES	<b>INTERDITS</b>	AUTORISES	<b>INTERDITS</b>	AUTORISES
Véhicules de livraisons accrédités (produits frais, surgelés, brasseurs, grands magasins...)	AUTORISES	AUTORISES	AUTORISES	<b>INTERDITS</b>	AUTORISES
Véhicules électriques de volume compris entre 3 et 20 m <sup>3</sup> , accrédités.	AUTORISES	AUTORISES	AUTORISES	<b>AUTORISES SAUF ZONE PIETONNE A ACCES CONTRÔLE</b>	AUTORISES
Véhicules non motorisés et à assistance électrique de volume inférieur à 3m <sup>3</sup> et de largeur inférieure à 0,8m	AUTORISES	AUTORISES	AUTORISES	AUTORISES	AUTORISES

# CHARTRE LIVRAISONS 2012

## PERIMETRE ET OUTILS

Dès novembre 2012, disque obligatoire pour utiliser un emplacement de livraison à l'intérieur de l'anneau des boulevards.



Durée de livraison autorisée :

20 minutes maximum

Le disque est disponible en mairie, mairies annexes et auprès des partenaires (CCI, CM, FNTR, GTP TLF).

# CHARTRE LIVRAISONS 2012

## LE DISPOSITIF LIVRAISONS

### Accréditations complémentaires aux dispositions générales :

- pour activités spécifiques
- pour véhicules totalement électriques
- Sur demande auprès du service « Accueil des résidents et usagers stationnement / livraison ».

### Leur seront remis gratuitement:

- une vignette (professionnels des livraisons) à apposer sur le côté droit du véhicule,
- un badge (orange) mentionnant la plaque d'immatriculation, le type de la catégorie, la validité du badge et le créneau horaire autorisé qui devra être inséré dans la vignette,
- un disque livraison pour indiquer leur heure d'arrivée,
- et une carte d'accès aux zones contrôlées durant les horaires autorisés.



# CHARTRE LIVRAISONS - CENTRE-VILLE 2012

## LES ENGAGEMENTS DES TRANSPORTEURS

- ❑ Respecter la charte livraisons et assurer sa promotion par des actions de communication régulières, renforcées par la mise en place de labels.
- ❑ Inciter les chauffeurs livreurs à utiliser les aires de livraison.
- ❑ Etudier, proposer, faire évoluer les emplacements livraisons en ville et plus généralement toutes innovations facilitant la dépose des colis.
- ❑ Multiplier les chartes d'engagement volontaire destinées à réduire les consommations énergétiques et en conséquence les émissions de CO<sup>2</sup>.
- ❑ Améliorer l'organisation des tournées et mettre en place des actions de collaboration et de mutualisation des livraisons en relation avec les expéditeurs et les destinataires.
- ❑ Etablir des centres de logistique urbaine ou des hôtels logistiques en centre-ville et à proximité (*action 37 du PDU*).
- ❑ Développer l'usage de véhicules non polluants, électriques et non motorisés,
- ❑ Sensibiliser et former les chauffeurs livreurs à une conduite économique, respectueuse de la réglementation et des riverains et autres usagers.

# CHARTRE LIVRAISONS - CENTRE-VILLE 2012

## LES ENGAGEMENTS DES COMMERCANTS

- ❑ **Respecter la charte livraisons, assurer sa promotion et intégrer la démarche de mise en place des labels associés.**
- ❑ **Mettre en cohérence les horaires d'ouverture des commerces avec ceux de la réglementation des livraisons.**
- ❑ **Développer la mutualisation de la réception des marchandises par la mise en place de commerçants relais, de points relais, de consignes, sas, ...**
- ❑ **Participer à la mise en œuvre de centres de distribution urbaine de centre-ville, points relais des commerces pour développer leurs fonctionnalités et les services associés comme le stockage déporté des marchandises.**
- ❑ **Etudier la faisabilité de livraisons le soir, la nuit et tôt le matin en compte propre ou en mutualisé.**
- ❑ **Rechercher tous moyens de supprimer les livraisons l'après-midi, en regroupant les opérations de livraisons-enlèvements le matin.**

## Des initiatives en matière d'espace d'accueil des véhicules en centre-ville

### ❑ L' Espace Logistique Contrôlé (E.L.C.) :

- Il s'agit d'un espace matérialisé et réservé aux livraisons. Une borne d'accès a été mise en place pour accéder à ces espaces.
- Les livraisons se font le matin de 5h30 à 11h30, puis les bornes escamotables empêchent le stationnement et rendent à la zone son caractère piétonnier.

### ❑ L' Espace Logistique Urbain (E.L.U.):

- Usage de véhicules non motorisés ou à assistance électriques à partir d'Espaces Logistiques Urbains (E.L.U.). Cycloville : livraison express, en centre-ville avec des «tricycles cargos» pour différents types de clients (transporteurs, chargeurs) et tous types de colis (alimentation, fleuristes, ... ).

### ❑ La micro plateforme:

- Une micro plate-forme Chronopost en centre-ville a été aménagée et les livraisons s'effectuent avec des véhicules électriques et GNV.



Interface Transport, 2009



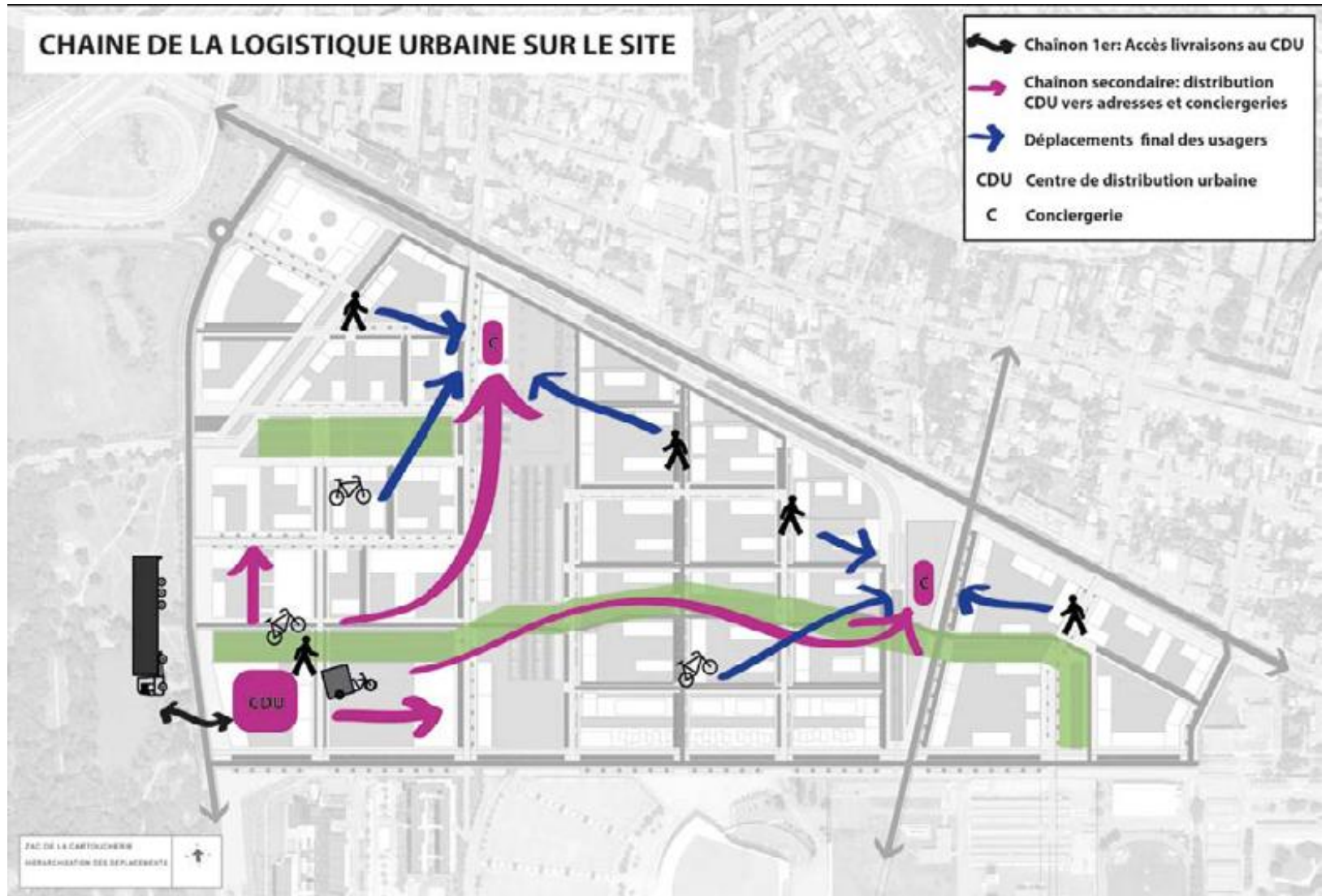
"Évaluation de la nouvelle organisation logistique de Chronopost à Toulouse"



Espace Logistique Contrôlé (E.L.C.) Capitole

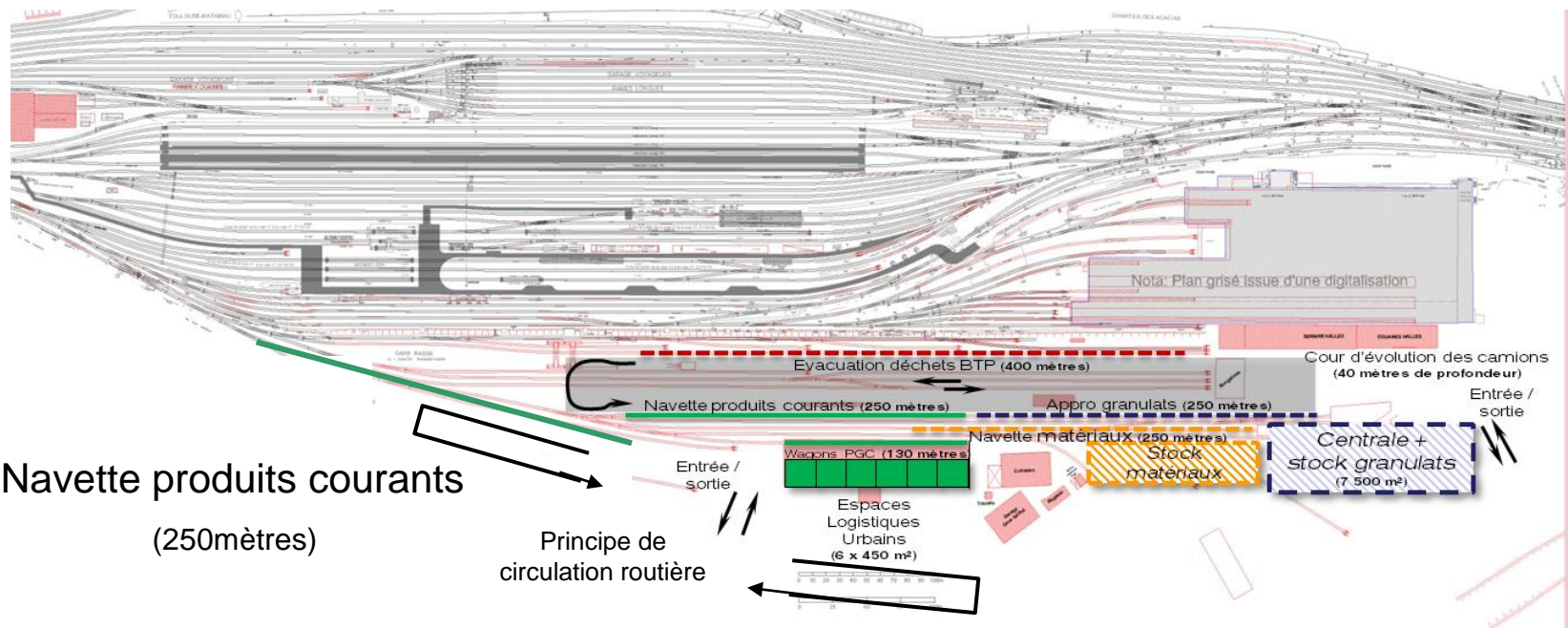
# LA LOGISTIQUE

# LA LOGISTIQUE D'UNE ZAC





# LOGISTIQUE URBAINE FERROVIAIRE INTEGREE AU PROJET URBAIN EUROSUD OUEST



Qu'en sera-t-il du besoin  
d'évacuation des déchets BTP?

# GOUVERNANCE MARCHANDISES

## HIERARCHISATION DES PROPOSITIONS

Difficulté de mise en œuvre

+

Niveau d'ambition

Règlementation

Reprise des aires de livraisons

Contrôle sanction

Plan de déplacements marchandises

E.L.C

E.L.U

SCOT  
PDU  
PLU  
Plan Climat  
PRQA

Mutualisation des moyens

Micro plateforme  
Points relais  
Conciergeries

Livraison du dernier km

CDU Route  
(massification des flux et mutualisation)

Hôtels logistiques

Espaces urbains de distribution

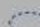



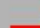

CDU ferroviaire  
(massification des flux)

Gains attendus

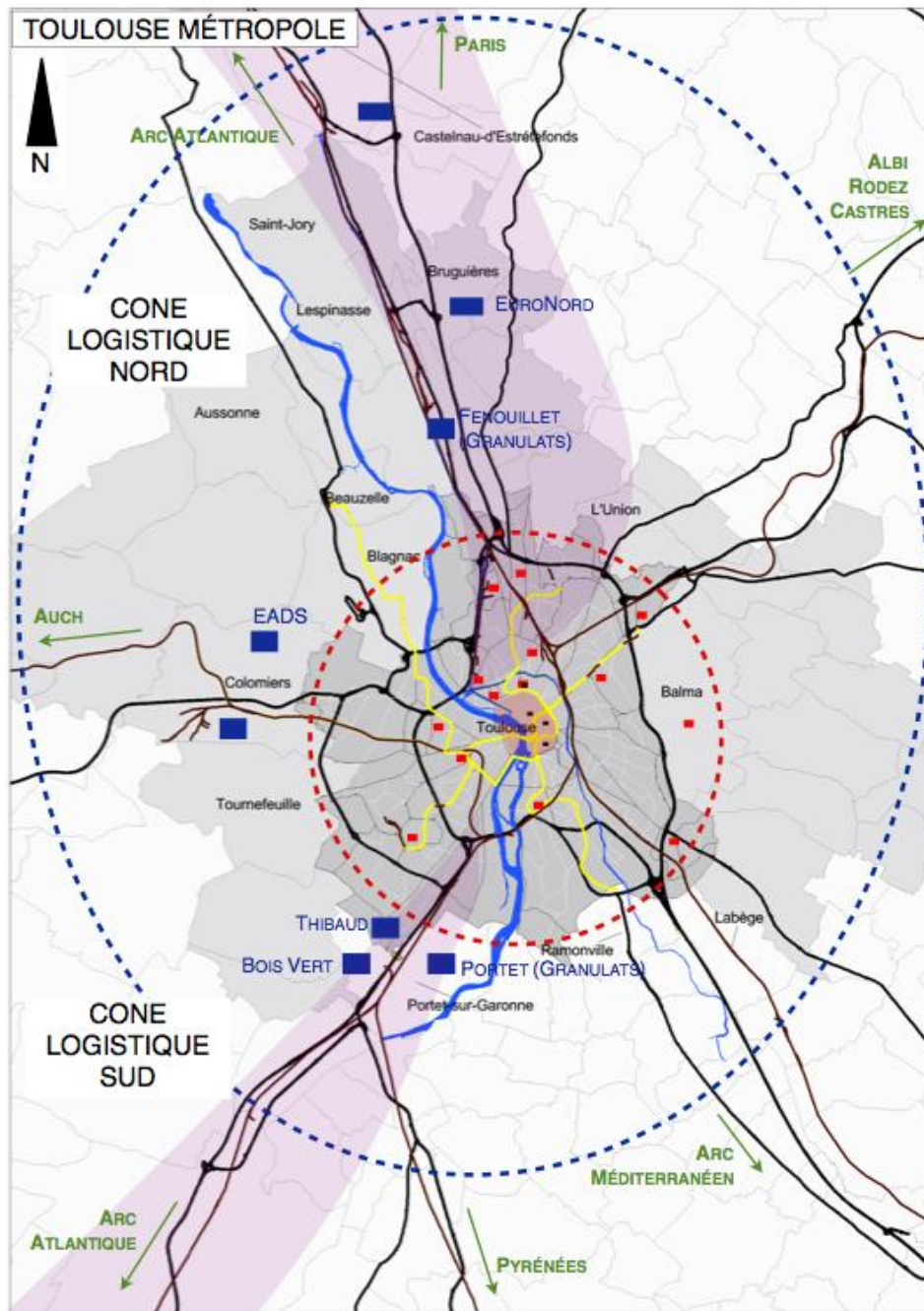
+

# LES OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE DE PLATEFORMES LOGISTIQUES

## LÉGENDE

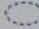





-  TOULOUSE MÉTROPOLE
-  VILLE DE TOULOUSE
-  HYPERCENTRE
-  PLATEFORME LOGISTIQUE D'AGGLOMÉRATION (PLA)
-  CENTRE DE DISTRIBUTION URBAIN (CDU)
-  ESPACE LOGISTIQUE URBAIN (ELU)

RÉALISATION : PIERRE FLORIN TOULOUSE



# LES OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE DE PLATEFORMES LOGISTIQUES

## LÉGENDE

-  TOULOUSE MÉTROPOLE
-  VILLE DE TOULOUSE
-  HYPERCENTRE
-  PLATEFORME LOGISTIQUE D'AGGLOMÉRATION (PLA)
-  CENTRE DE DISTRIBUTION URBAIN (CDU)
-  ESPACE LOGISTIQUE URBAIN (ELU)

RÉALISATION : PIERRE FLORIN TOULOUSE

